



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

novembre 2018 n°119

Compte rendu du Comité technique local du 27 novembre 2018 **Seconde Convocation**

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Adaptation des structures et du réseau 2019 après décision du Ministre (pour avis), en seconde convocation suite au vote défavorable unanime exprimé lors du CTL du 13 novembre 2018 ;
- Point 2 : Projets immobiliers liés à l'ASR 2019 (pour avis), en seconde convocation suite au vote défavorable unanime exprimé lors du CTL du 13 novembre 2018 ;
- Questions diverses.

1) Adaptation des Structures et du Réseau 2019

Pour cette nouvelle convocation du CTL, suite aux avis défavorables émis par les OS représentatives, Mme SIMON nous réaffirme que la Saône-et-Loire était en retard au niveau des restructurations et que son schéma était cohérent. Elle ne peut, désormais, qu'appliquer les directives.

Elle rappelle que les fermetures actées le sont toutes pour le 1 septembre 2019 à l'exception de la Chapelle De Guinchay au 1 janvier 2019.

Elle rappelle qu'il n'y a pas de transfert de mission lorsque la trésorerie est maintenue. Les postes qui ne ferment pas, suite à la décision du ministre, resteront en l'état en 2019.

Un groupe de travail, concernant les trésoreries hospitalières sera constitué.

La CGT demande que des agents soient associés à ce GT .

La Direction ne s'y oppose pas .

Ce comité de pilotage métier et immobiliers se réunira à géométrie variable.

La CGT fait part de l'inquiétude des agents concernant les règles de mutation.

Si la mission part dans la même RAN l'agent n'a pas le choix, il doit suivre la mission, sauf à faire une demande de mutation pour convenance personnelle.

Une note départementale sortira dans la première quinzaine de décembre.

Concernant le SPF qui passe de Chalon à Mâcon, il faut passer par une mutation nationale qui sera SPF-E Chalon résidence Mâcon.

VOTE : CONTRE à l'unanimité pour les OS.

2) Points Immobiliers liés à l'ASR

Concernant les travaux afférents à ces restructurations, logiquement, les 3 OS ont voté CONTRE .

3) Questions diverses

-Mme CHAINTREUIL nous communique les affectations des inspecteurs stagiaires au 1 septembre 2019.

-La CGT interpelle la direction au sujet d'une annonce Pôle Emploi concernant un CDD à la DDFIP de Mâcon.

La DDFIP 71 n'est nullement à l'origine de cette annonce.

L'annonce émane vraisemblablement de la DISI, cet emploi concernant le CID, Elle va se renseigner et nous tiendra au courant.

-La CGT demande si des CFP de Saône et Loire ont été la cible des « gilets jaunes » .

Mr CHAINTREUIL nous indique qu'un petit groupe d'individus *bon enfant* s'est posté devant les centres de Montceau et Chalon.

Il ajoute que la Saône et Loire n'a pas connu des troubles de l'ampleur de ceux du département voisin, à savoir l'Ain.

La CGT demande si les agents ont la possibilité de fermer le poste en cas de troubles plus graves que ceux connus jusqu'à présent. La réponse est la suivante: les mesures sont les mêmes que celles concernant tout danger. Donc implicitement la réponse est OUI, on ferme en cas de danger.

